



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 12 juin à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 65, 1^{er} rang de Wurtele (LOT: 5 113 532)

Demande de dérogation mineure (2023-0165) au 65, 1^{er} rang de Wurtele, qui a pour objet de régulariser en zone A-02 :

- L'emplacement d'un garage situé à 2.74 mètres de la ligne arrière et son appentis situé à 0.49 et 0.65 mètre de la ligne arrière
- L'emplacement d'une remise situé à 2.78 mètres de la ligne arrière au lieu du 10' prescrit par le règlement.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.165 article 3.2.5 en vigueur en 1981

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 12 juin 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 24^e jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 24 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 24 mai 2023.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière